

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU DISPOSITIF CARTE JEUNE PARTAGÉE. DÉCISION

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Berbis à Mme Martin
Mme Vaccaro à M Mangon

Secrétaire de séance : M Bernard Cases.

La séance est ouverte,

Délibération du : 30 septembre 2020
Rendue exécutoire le : 2 octobre 2020
Publiée le : 2 octobre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2020

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU DISPOSITIF CARTE JEUNE PARTAGÉE. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Par délibération DG18_172 en date du 12 décembre 2018, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles a autorisé la signature d'une convention d'entente intercommunale pour la création, le développement et la gestion d'une carte jeune partagée entre plusieurs communes et ce pour une durée de 30 mois.

Ce dispositif, initié par la Ville de Bordeaux puis élargi en 2018 à 11 communes volontaires de la Métropole, permet d'améliorer l'accès à la culture, au sport et aux loisirs et repose sur les principes suivants :

- Une carte gratuite, pour les enfants et un accompagnant de 0 à 16 ans et les jeunes de 16 à 25 ans,
- Fondée sur des partenariats avec des acteurs culturels, sportifs et de loisirs permettant de proposer aux jeunes des offres spécifiques adaptées à leurs pratiques et des tarifs préférentiels ,
- Ces partenariats sont passés sans compensation financière et fondés sur un échange de visibilité et sur la volonté de s'investir pour un objectif commun de favoriser l'accès à la culture, au sport et au loisir.

Il convient de désigner 3 représentants de la commune au sein de la conférence intercommunale sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne les 3 représentants de la commune au sein de la conférence intercommunale en les personnes de Mesdames Karine Guérin et Pascale Bru et Monsieur Patrice Claverie.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **30 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 30 septembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_135
Date de la décision :	2020-09-30 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU DISPOSITIF CARTE JEUNE PARTAGÉE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20200930-DG20_135-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200930-DG20_135-DE-1-1_0.xml	text/xml	937
Nom original :		
DG20_135.pdf	application/pdf	487507
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200930-DG20_135-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	487507

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2020 à 10h40min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2020 à 10h40min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2020 à 10h40min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2020 à 10h42min33s	Reçu par le MI le 2020-10-02